

## CONSEIL D'ÉCOLES SAINT LOUIS – SAINTE MARIE

Salle des Lumières, le 10 novembre 2014 (17h30)

Présidente de séance : Mme SOUSTELLE, Directrice des établissements St Louis - Ste Marie.

Etaient présents :

- M. TISSIER et Mme SCHOKKAERT, adjoints de direction du second degré,
- Les enseignantes,
- Les personnels administratifs et de service,
- Evelyne FAUQUE, adjointe en pastorale scolaire,
- Les parents délégués.

Après avoir remercié l'ensemble des personnes présentes, la Directrice a tenu à excuser le retard de certains membres du personnel (*notamment les enseignants et personnels de St Louis en raison du délai de route*) ainsi que l'absence de M. GUILLAMO et de l'OGEC, l'organisme de gestion.

### GENERALITES LIEES AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

*Compétences du Conseil d'établissement :*

- *Elaborer ou améliorer le projet éducatif,*
- *s'assurer que le règlement intérieur est en cohérence avec le projet éducatif,*
- *assurer la concertation entre tous les partenaires au sujet des animations pédagogiques et pastorales,*
- *prospector en matière de construction,...*

*Modalités de mise en œuvre d'un Conseil d'établissement :*

- *Accueil : présentation de chaque membre,*
- *rappel de l'objectif de la rencontre,*
- *choix du secrétaire de séance,*
- *lecture d'un texte d'introduction par la Directrice,*
- *partage des préoccupations et des propositions des parents délégués,*
- *partage à partir de l'ordre du jour,*
- *suggestions pour le prochain ordre du jour.*

*Le Conseil d'établissement garantit une liberté de parole dans le respect de l'ordre du jour, des horaires et de l'obligation de réserve incombant à l'ensemble des participants tant que ceux-ci servent l'intérêt des établissements et non, leur intérêt personnel.*

A raison d'un conseil d'école par trimestre et sauf actualité, les deux prochains conseils ont été fixés, sous réserve du calendrier, aux **27 janvier** et **21 mai 2015**.

**Lecture faite par Mme la Directrice, « Histoire des bernaches »** (Auteur anonyme) :

*A l'automne, lorsque vous apercevrez des bernaches volant vers le Sud pour l'hiver dans une formation en " V ", pensez à ce que la science nous a appris sur la raison pour laquelle les bernaches volent de cette façon. Chaque battement d'aile d'un oiseau donne une poussée à l'oiseau qui le suit. Une telle coopération permet à toute la volée de parcourir une distance d'au moins 71% supérieure à celle que parcourent individuellement les oiseaux volant en solo.*

*Lorsqu'une bernache laisse la formation, elle se heurte à la résistance de l'air qui s'oppose à ses efforts de voler seule et elle revient vite dans la formation pour profiter des avantages de voler avec les autres.*

*Nous pouvons appliquer le même raisonnement dans notre vie et travailler avec d'autres personnes qui vont dans la même direction que nous. Lorsque la bernache de tête est fatiguée, elle revient dans l'aile de la formation et une autre bernache prend la relève. Les bernaches qui sont à l'arrière crient pour encourager celles à l'avant.*

*Enfin, lorsqu'une bernache s'affaiblit, qu'elle est blessée ou qu'elle tombe de la formation, deux bernaches en sortent alors et descendent à sa suite pour l'aider et la protéger. Ses compagnes demeurent avec elle jusqu'à ce qu'elle meure. Elles repartent ensuite de leur côté ou se joignent à une autre formation pour rattraper leur groupe.*

*Si nous avons le bon sens de la bernache, nous nous viendrons en aide les uns les autres de la même façon.*

La directrice souhaiterait que l'ensemble de la communauté éducative (*Direction, enseignantes, personnels, parents,...*) s'inspirent de cette coopération.

En effet, à l'image des bernaches, chacun a un rôle important à jouer au sein de l'école et chacun contribue à la réussite de l'autre. **Ce n'est donc qu'ensemble que nous pouvons contribuer à la réussite de nos enfants.**

Ce conseil s'est donc déroulé de la manière suivante. De prime abord, les parents délégués se sont présentés et ont fait part des remarques et observations des parents qu'ils représentaient (I) avant que soit abordé l'ordre du jour (II).

## I – LES OBJECTIONS DES PARENTS

Les préoccupations des parents délégués ont majoritairement porté sur trois thèmes :

- **la propreté des toilettes** (*manque de papier, de savon...*),
- **l'organisation de la cantine** (*surveillance, équilibre alimentaire,...*),
- **les dangers liés au stationnement à proximité des écoles.**

La Direction a tenu à apporter une réponse circonstanciée à l'évocation de chaque point.

### A) Les suggestions et préoccupations des parents de l'école St Louis

- **Classe de petite section**

Les parents délégués ont mis en évidence le fait que les enfants ne seraient pas assez souvent accompagnés aux toilettes et qu'ils n'y seraient pas assez encadrés.

Ils ont également déploré l'absence d'un forfait mensuel de cantine pour les demi-pensionnaires. La Directrice a justifié cette mesure par le fait que la salle de restauration était de taille exiguë mais a proposé d'étudier l'idée.

Concernant l'ouverture de l'école à 8h30 (contre 8h15 pour Ste Marie), la Directrice s'est dite ouverte à réfléchir sur un possible alignement des horaires.

- **Classe de moyenne/grande section**

Les parents délégués ont tenu à mettre en exergue des problèmes récurrents d'odeur émanant dès le matin des toilettes et cela, même si leur propreté serait irréprochable.

Ils ont également interrogé la Directrice au sujet de la conformité ou non des structures (*rochers notamment*) présents dans la cour de récréation. La Directrice a assuré que ces équipements étaient en cours de réflexion.

- **Classe de classe préparatoire**

Les parents délégués ont souhaité manifester leur intérêt en faveur de l'ordre du jour et notamment sur la place du goûter à l'école (*deux camps particulièrement tranchés*) et sur le contenu du programme de l'enseignement catholique.

- **Classe de CE1**

Les parents délégués souhaiteraient que soit abordée plus largement (*dans le cadre d'un prochain ordre du jour éventuellement*), l'autorisation d'apporter des jouets à l'école.

Concernant les toilettes, ils ont également déploré le manque de papier et leur nombre insuffisant par rapport au nombre d'élèves. La Direction a déclaré qu'il était important de mener un travail de sensibilisation à la bonne utilisation des toilettes auprès des enfants.

Enfin, ils ont interrogé la Directrice pour savoir si les familles seraient impactées par la loi de refondation de l'école. La Directrice a assuré qu'elle n'avait aucune contrainte légale à appliquer une réforme contraire à l'intérêt de l'enfant et qui présentait d'importants coûts financiers. **Il n'y aura donc pas école le mercredi pour nos enfants.**

- **Classe de CE2**

Les parents délégués se sont interrogés quant à la sécurité du temps de cantine, déplorant pour certains, que le temps du midi soit particulièrement accidentogène (*cour de récréation*).

La réponse a été apportée par Séverine (présente *les lundis et mardis sur le site de Gignac et les jeudis et vendredis sur le site de Marignane*) : les maîtresses accompagnent leur classe au réfectoire à partir de midi. En termes de surveillance, un effectif est situé à l'entrée de la cantine et un autre à l'intérieur. La Direction a rappelé que les enseignantes n'ont pas la responsabilité des enfants durant cette pause mais qu'elles sont néanmoins à proximité des élèves puisque le temps du midi est également dévolu au soutien.

Outre la propreté des toilettes, les parents délégués ont souhaité aborder la problématique de la dangerosité du stationnement aux abords de l'école et notamment, le fait que les transports scolaires ne « stopperaient » pas à proximité des enfants. La Direction a pris cette préoccupation très au sérieux et s'est engagée à faire remonter l'information.

- **Classe de CM1**

Outre les problématiques liées au manque de papier et de savon dans les toilettes, les parents délégués se sont interrogés quant à la composition du menu de la cantine. En effet, d'après leurs enfants, il semblerait qu'ils n'y consomment que très peu de légumes et cela, d'autant plus s'il s'agit des « dernières » classes à se restaurer. La Direction et le personnel (*enseignantes et de service*) ont assuré que les repas étaient bons et conçus de manière équilibrée. Ils ont confirmé que les présentoirs faisaient l'objet de plusieurs ré-achalandages.

Concernant la problématique du rallongement de certaines lignes de transport en commun, il semblerait que les plus longs trajets aient fait l'objet d'un récent réajustement mais que le temps de trajet sur certaines lignes soit toutefois plus long que l'année dernière.

Au sujet du problème de stationnement : la Direction a tenu également à faire part des divers projets menés conjointement avec le Maire de Gignac et la DDE visant notamment à réaménager la Nationale en l'intégrant véritablement dans la ville.

- **Classe de CM1/CM2**

La question de la qualité et de l'organisation de la cantine a une nouvelle fois été soulevée.

Concernant l'accès des toilettes du collège par les élèves du primaire lorsqu'ils sont à la cantine, la Direction a souligné qu'il s'agissait des toilettes les plus proches et que même si l'accent était mis auprès des enfants pour qu'ils se rendent dans les toilettes de leur bâtiment avant leur repas, il n'en demeurait pas moins qu'ils pouvaient s'y rendre en toute sécurité puisque l'entrée était surveillée.

Les parents délégués ont sollicité l'attribution de personnels municipaux aux abords de l'école aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Ayant déjà abordé ce sujet avec le Maire, la Directrice a relaté la réponse qui lui avait été faite : il ne disposerait pas d'effectif suffisant compte tenu du nombre d'écoles publiques présentes sur sa municipalité. La Direction s'est dit réfléchir entre autres à la participation bénévole de personnes retraitées pour assurer ce service.

Globalement, les parents semblent déplorer la trop grande liberté qui serait laissée aux enfants du primaire pour composer leur repas et qui les conduirait à mal s'alimenter. La Direction a tenu à rappeler que l'équilibre alimentaire se faisait sur la semaine et non pas sur les quatre repas du midi consommés à l'école tout en assurant que l'équilibre alimentaire était un enjeu essentiel, à l'image de plusieurs actions menées notamment pendant la semaine du goût.

- **Classe de CM2**

Les parents délégués ont interpellé la Directrice au sujet de la place de l'anglais au sein du primaire. La Directrice a assuré que les écoles remplissaient largement l'obligation légale qui leur était faite de mener leurs élèves au niveau dit « A1 »<sup>1</sup> au moment de leur passage au collège et ce, grâce à un apprentissage régulier de la langue mais aussi de la culture anglaise. Aller au-delà de cette obligation légale relèverait, en lien avec les équipes enseignantes, de la

---

<sup>1</sup> « A1 » constitue le 1<sup>er</sup> niveau d'anglais sur l'échelle européenne (CECRL) correspond à un niveau d'utilisateur élémentaire. A ce niveau, l'élève est capable de comprendre et d'utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés simples visant à satisfaire des besoins concrets, de se présenter ou présenter quelqu'un, de poser des questions et d'y répondre et de communiquer de façon simple.

compétence de la Directrice, mais ne correspond pas à son projet actuel. La Directrice a tenu à saluer le travail remarquable fait par les enseignantes.

## **B) Les suggestions et préoccupations des parents de l'école Ste Marie**

- **Classe de petite section**

Les parents délégués ont souligné l'absence de climatisation dans la classe, contraignant ainsi la maîtresse à fermer les volets en cas de forte chaleur. La Directrice a pris acte de ce problème.

Ils ont également tenu à remercier l'ensemble des équipes pédagogiques, administratives et de service pour leur implication auprès des enfants.

- **Classe de moyenne section**

Les parents délégués ont évoqué la satisfaction des parents qu'ils représentaient pour la suppression du goûter.

- **Classe de grande section**

Les parents délégués ont souhaité soulever le fait que les distributeurs de savon fixés au mur étaient toujours vides et que les flacons de savon liquide fournis par les parents en début d'année étaient installés à une hauteur telle qu'elle ne permettait aux enfants de les utiliser.

Concernant l'état déplorable des aires de stationnement situées aux abords de l'établissement, la Direction a déclaré réfléchir à une solution.

Pour finir, les parents délégués souhaiteraient que soit instaurée une kermesse afin d'intégrer davantage les parents au sein de la vie de l'établissement. La Directrice a déclaré que ce point sera abordé avec l'équipe enseignante.

- **Classe de CP**

Les parents délégués se sont fait l'écho des intentions défavorables des parents en faveur du mercredi travaillé.

Ils ont également soumis à la Direction l'idée d'étendre l'étude jusqu'à dix-huit heures. Cette question fera l'objet d'une étude de la part de la Direction.

Concernant la-dite étude, les parents délégués ont interrogé la Directrice pour savoir si les enfants y faisaient leurs devoirs. La Directrice a tenu à préciser qu'il s'agissait d'une étude surveillée et non d'une étude dirigée et qu'au regard des niveaux hétéroclites de cette étude et de son temps réduit, il n'était pas concevable que les enfants sortent de l'établissement en ayant terminé l'ensemble de leurs devoirs.

- **Classes de CE1/CE2**

L'ensemble des remontées faites aux parents délégués avaient déjà été abordés au cours des précédentes discussions.

- **Classe de CM1**

Outre les problématiques des toilettes et de la cantine abordées en sus, les parents délégués ont émis l'idée que soit instaurée une collation constituée de fruits (*réponse de la Directrice ci-dessous*).

- **Classe de CM2**

Les parents délégués ont tenu à faire part du manque d'hygiène, de savon et de papier au sein des toilettes.

## II – L'ORDRE DU JOUR

### A) Les rythmes chronobiologiques de l'enfant

- **Le mercredi travaillé : une solution inadéquate pour l'enfant**

La Direction ayant assisté à une conférence ayant pour thème les rythmes chronobiologiques de l'enfant organisée dans le cadre de la loi de refondation de l'école, il en ressort que le choix du mercredi travaillé n'est pas en adéquation avec l'intérêt de l'enfant.

Et, si la solution du samedi matin serait a priori préférable pour le rythme de l'enfant ; les études ayant montré que l'enfant est davantage acteur le lundi matin en ayant eu un week-end raccourci, elle est difficilement envisageable en raison notamment de l'organisation des familles (*exemple : garde partagée*).

Plus largement, et sauf modification du Code de la Santé, la Direction n'appliquera donc pas, en l'état, la loi de refondation de l'école.

Si malgré tout, le Code de la santé venait à être modifié dans son article prévoyant la durée de la journée d'école en la réduisant à 5h30 contre 6h à l'heure actuelle, la Direction serait davantage encline à prélever cette durée sur les vacances scolaires. Nonobstant cette éventualité, il semble plus probable que la réforme de l'école telle qu'elle est conçue aujourd'hui soit assouplie et non accentuée.

La Direction préfère donc rester en phase d'attente, d'observation et de réflexion sur l'aménagement du temps scolaire et sur l'organisation d'un temps de classe en accord et respect avec le rythme de l'enfant.

- **La nécessité pour les enfants d'aménager des temps de pause**

Le rythme des enfants nécessite plusieurs temps calmes, plusieurs SAS de « *décompression* » tout au long de la journée et ce, notamment, entre la récréation et le retour en classe. A ce titre, divers temps de pause ont été aménagés : temps calmes avant de rentrer en classe, musique, temps de relaxation,... afin de permettre aux enfants d'avoir une meilleure concentration et d'entrer véritablement dans les apprentissages.

A cet effet, la bibliothèque les accueille à la pause du midi afin de permettre aux enfants de redécouvrir le plaisir des livres mais aussi des jeux de société. Ces jeux leur permettent à la fois de développer beaucoup de compétences mais aussi, de faire une véritable pause entre les apprentissages du matin et ceux de l'après-midi. Dans cette optique, la Directrice a salué le travail remarquable de Séverine, Evelyne, Brigitte et Valérie.

- **Le rôle essentiel des parents**

#### **Concernant le sommeil :**

La Directrice a tenu à rappeler que le sommeil était fondamental pour les enfants car il constitue un facteur de croissance (*permet la régénération des hormones de croissance*) ainsi que d'épanouissement en mettant en mémoire l'ensemble des apprentissages de la journée. En effet, un bon sommeil (10H minimum) permet à l'élève d'avoir l'attention nécessaire pour les apprentissages. La Direction a mis en évidence le fait que l'enfant devait suivre son propre rythme et non celui de ses parents et répondre ainsi, aux besoins physiologiques qui sont les siens pour bien grandir et cela, même si le lendemain est un jour sans école.

## **Concernant l'alimentation :**

La collation de 10h comme sollicitée par certains parents serait contraire au rythme de l'enfant puisqu'elle relancerait l'estomac de l'enfant en pleine activité et perturberait le repas du midi.

En effet, un délai de 4h est à respecter entre chaque repas. Cette collation ne servirait donc pas nos enfants puisque cela les conduirait à s'alimenter à moindre quantité au repas du midi et à avancer l'heure du goûter.

La dernière collation du matin ne devant pas être prise après 9h, il est donc préférable de réveiller son enfant un peu plus tôt ou de lui mettre un gâteau ou autre dans son sac pour qu'il le consomme avant son arrivée à l'école s'il prend les transports en commun très tôt. Pour ne pas perturber l'équilibre alimentaire de la journée, le goûter n'est donc plus servi aux classes de maternelle excepté pour les enfants restant en garderie.

## **B) La place de la catéchèse dans les enseignements**

La catéchèse faisant partie intégrante de la mission de l'école catholique, elle est réalisée par Evelyne et par Marie avec la complicité des enseignantes et la confiance de la Direction.

Elle se concrétise de manière hebdomadaire par des rencontres avec les élèves de 30 à 60 minutes. A cette occasion, les enfants découvrent un large répertoire de chants puisés dans les textes de Danielle Sciacky.

Dès l'école maternelle, le CP et le CE1, les établissements proposent un « *éveil à la foi* » pour découvrir ou redécouvrir la valeur de mots simples mais « *magiques* » (« *Bonjour, merci, pardon,...* »).

Les grandes fêtes liturgiques sont célébrées (*Noël, Pâques*) en l'Eglise St Laurent Imbert de Marignane avec la présence des familles qui le souhaitent. Chaque rentrée est également l'occasion d'un grand rassemblement des élèves en la présence du Père De Fleurian et de Sœur Poly. La Direction réfléchit à ouvrir ce rassemblement aux familles.

Les périodes de l'Avent et du Carême sont également des temps de partage et de solidarité importants pour les élèves. A ce titre, des temps de prières sont dévolus tous les jeudis matins durant ces périodes.

Les familles qui souhaiteraient aller plus loin et approfondir leur foi peuvent se rapprocher du Groupe « *Accueil et Cheminement* ». Ce groupe, en lien avec la paroisse de Marignane, accueille et accompagne parents et enfants désireux entre autres, de vivre des sacrements (*cinq sorties annuelles*).

Clôture du Conseil à 19h30.

Prochaine convocation pour le **27 janvier 2015**.